

PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DU CAP-VERT 2006 –2010
MATRICES DES RESULTATS*

DOMAINE THÉMATIQUE DU PNUAD : Gouvernance				
PRIORITE NATIONALE : Promouvoir la bonne gouvernance, renforcer l'égalité et garantir l'équité afin de poursuivre la progression du Cap Vert vers des niveaux soutenables de développement				
EFFETS DU PNUAD : Les institutions nationales veillent à l'application de politiques basées sur l'approche des droits humains et d'équité en vue de garantir la bonne gouvernance et le succès de la sortie du Cap-Vert du groupe des PMA.				
Effets des programmes	Produits	Rôle des partenaires	Ressources (1 000 dollars É.U)	
			Ressources ordinaires	Autres ressources (à mobiliser)
1. Les institutions définissent et appliquent des stratégies appropriées pour la consolidation des acquis socio-économiques dans le contexte de la sortie du Cap-Vert des PMA	1.1 Les capacités des institutions nationales chargées de la mise en œuvre de la stratégie de sortie des PMA sont renforcées et les ressources appropriées mobilisées (organisation de tables rondes sectorielles, négociation internationales, échange d'expérience).	PNUD (C) CNUCED (A) RN : DGCI, DGP Portugal	PNUD : 400	PNUD : 400
	1.2. Les capacités de gestion et coordination de l'aide internationale et les connaissances des nouvelles modalités de transfert des ressources sont renforcées.	PNUD (C) RN : DGCI, DGP ; Portugal.BM,	PNUD : 150	PNUD : 400
	1.3 Les conditions durables sont créées pour la transition vers un programme national de cantines intégré dans le système éducatif.	PAM (C) RN : MEVRH, ICASE, DSSA	PAM : 176	
	1.4 La stratégie de communication sur les effets de la transition est mise en place	PNUD (C) UNICEF (A) UNFPA (A) UNESCO (A) RN : DGCI, DGP	PNUD : 100 UNFPA : 50	
2. Les capacités nationales sont renforcées pour promouvoir les droits humains, lutter contre la drogue et assurer la sécurité des citoyens	2.1 Les capacités des institutions nationales chargées de la lutte contre la drogue et de la garantie de la sécurité des personnes et des biens sont renforcées.	UNODC (C) PNUD (A) OMS (A) RN : MJ, CCCD	UNODC : 5.500 PNUD : 100	UNODC : 1.500 PNUD : 50
	2.2 Les capacités de l'Etat et de la société civile en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent et la corruption sont renforcées.	UNODC (C) PNUD (A) RN : MJ, CCCD, Ministères sectoriels	UNODC: 750	

* Voir le Projet de descriptif du programme commun de pays pour le Cap-Vert (2006-2010) pour la liste des acronymes.

	2.3 Les capacités de l'Etat et de la société civile en matière de promotion et de défense des droits humains sont renforcées	PNUD (C) UNFPA (A) UNODC (A) RN : MJ, CNDH, ICF	PNUD : 200 UNFPA : 300	PNUD : 100 UNFPA : 200
3. Les institutions nationales assurent l'application de l'égalité et l'équité de genre dans les domaines politique, économique social et culturel	3.1 Le cadre légal est appliqué en vue de mieux répondre aux exigences en matière d'équité et d'égalité en genre.	UNFPA (C) UNICEF (A) PNUD (A) UNIFEM (A) RN : Ministères Sectoriels, ICF	UNFPA : 100	PNUD : 100
	3.2 Les capacités des institutions nationales chargées de la mise en œuvre du Plan National pour l'égalité et l'équité en genre sont développées et renforcées	UNFPA (C) PNUD (A) FAO (A) OMS (A) UNIFEM (A) RN : Ministères Sectoriels, ICF	UNFPA : 300 PNUD : 100	FAO : 100
4. Les reformes de l'état et le renforcement des capacités institutionnelles et de la société d'information répondent mieux aux attentes des citoyens	4.1 L'Administration Publique capverdienne répond de manière plus performante aux attentes des citoyens (renforcement des capacités, maison du citoyen)	PNUD (C) RN : SEAP, INAG	PNUD : 150	PNUD : 50
	4.2 Le Parlement capverdien est plus proche des citoyens et fonctionne plus efficacement dans ses activités législatives et de contrôle de l'action du Gouvernement	PNUD (C) UNFPA (A) RN : AN, RMP, RPPD	PNUD : 100 UNFPA : 100	PNUD : 50
	4.3 Les capacités des institutions nationales chargées de la mise en œuvre du plan national de la Gouvernance Electronique sont renforcées	PNUD (C) OMS (A) RN : SEAP, AN, CNE, DGAE, NOSI, MS	PNUD : 175	PNUD : 50
	4.4 Des programmes d'éducation et d'information pour les NTIC sont développés	PNUD (C) UIT (A) RN : NOSI	PNUD : 175	PNUD : 50
	4.5 Le système/processus électoral renforcé devient plus participatif	PNUD (C) RN : CNE, DGAE	PNUD : 100	PNUD : 50
5. Le pouvoir décentralisé et développement local répondent de manière efficace et efficiente aux préoccupations socio- économiques des populations locales.	5.1 Les capacités de gestion des collectivités locales sont renforcées	PNUD (C) UNICEF (A) RN : SED, ANMCV	PNUD : 200	PNUD : 100
	5.2 L'allocation et le suivi de l'utilisation des ressources budgétaires municipales sont réalisés avec la participation citoyenne en vue d'améliorer les dépenses dans les secteurs sociaux et dans les enfants.	UNICEF (C) PNUD (A) RN : ONG, MFP, SED, municipalités, ANMCV	UNICEF : 100 PNUD : 100	

	<p>5.3 Les systèmes d'information pour le suivi de la réalisation des droits des enfants sont mis en place dans les municipalités</p>	<p>UNICEF (C) PNUD (A) RN : MFP, SED, municipalités, ANMCV.</p>	<p>UNICEF : 100</p>	<p>UNICEF : 100</p>
<p>Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes : Des groupes thématiques et un Comité de pilotage seront mis en place. Des programmes conjoints interagences seront développés et éventuellement mise en œuvre dans des zones de concentration. Les nouvelles modalités de transfert (RTM) seront appliquées.</p>				

NOTE : (C) = Agence chef de file (A) = Appui RN = Responsables nationaux

DOMAINE THÉMATIQUE DU PNUAD : Pauvreté				
PRIORITE NATIONALE : Réduire l'extrême pauvreté et la faim ; promouvoir les droits socio-économiques en vue de lutter contre la Pauvreté				
EFFETS DU PNUAD : Les communautés les plus vulnérables sont incluses et sont parties prenantes au processus de développement socio-économique du pays.				
Effets des programmes	Produits	Rôle des partenaires	Ressources (1 000 dollars É.U)	
			Ressources ordinaires	Autres ressources (à mobiliser)
6. Les populations les plus vulnérables sont intégrées dans les mécanismes de développement à travers des politiques et programmes appropriés	6.1 Le système de suivi du DECRP/OMD et le Système National des Statistiques sont rendus opérationnels.	PNUD (C) UNICEF (A) UNFPA (A) OMS (A) RN : DGP, INE, Ministères sectoriels	UNFPA : 200 PNUD : 150	UNFPA : 200 PNUD : 80
	6.2 L'actualisation/révision du DECRP est assurée.	PNUD (C) OMS (A) UNICEF (A) UNFPA (A) RN : DGP, INE, Ministères sectoriels	PNUD : 80 UNFPA : 50	PNUD : 50
	6.3 Les politiques facilitant un meilleur accès aux produits de base sont approuvées	PNUD (C) RN : DGP	PNUD : 30	PNUD : 70
	6.4. Les institutions nationales sont renforcées en vue de l'intégration des variables démographiques dans les politiques et programmes de développement et la connaissance de la dynamique de population (en relation avec la famille, les migrations, la fécondité des jeunes et les violences domestiques).	UNFPA (C) RN : DGP	UNFPA : 100	
	6.5 La connaissance de la dynamique de population (en relation avec la famille, les migrations, la fécondité des jeunes et les violences domestiques) est accrue	UNFPA (C) RN : DGP	UNFPA : 300	
7. La participation des populations vulnérables au développement et à la promotion de l'entrepreneuriat est promue pour assurer leur meilleure insertion dans le tissu économique et social	7.1 Le système de microcrédit est fonctionnel.	PNUD (C) FAO (A) ONUDI (A) FAO (A) FENU (A) RN: MTS	PNUD: 150 FAO : 150	
	7.2 Les politiques et stratégies d'accès à la terre sont mises en œuvre	PNUD (C) RN: MAAP	PNUD: 25	PNUD: 20
	7.3. Les capacités de participation des plus démunis dans le marché de l'emploi sont renforcées.	PNUD (C) BIT (A) RN: DGP	PNUD: 150	

	7.4 Les capacités d'intervention des associations communautaires et du volontariat dans le développement économique sont renforcées	PNUD (C) RN: SEJ	PNUD: 150	
	7.5 Les politiques de promotion des activités en faveur des populations démunies dans le secteur agricole et la pêche, de l'industrie légère, du tourisme, de l'artisanat et des savoir-faire traditionnels sont appliquées	PNUD (C) BIT (A) RN: MAAP, DGDT	PNUD: 200	PNUD: 100
	7.6 Les capacités institutionnelles et humaines d'intervention du secteur privé dans l'économie sont renforcées.	PNUD (C) RN: Chambres de commerce	PNUD: 350	PNUD: 200
8. Les institutions nationales et internationales veillent à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations les plus démunies et à l'application des politiques et normes assurant l'amélioration de la production et productivité nationales	8.1 Le programme national pour la sécurité alimentaire élaboré et mis en oeuvre	FAO (C) PAM(A) RN : MAAP, MS		FAO : 750
	8.2 Le Programme Téléfood est mis en œuvre de façon durable	FAO (C) RN : MAAP, M.S	FAO : 100	
	8.3 Le système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité est mis en œuvre	FAO (C) PAM(A) RN : M.AAP, MS, INE	FAO : 50	
	8.4 La production et la productivité alimentaire (agricole et de la pêche) sont améliorés	FAO (C) RN : MAAP		FAO : 750
Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes : Des groupes thématiques et un Comité de pilotage seront mis en place. Des programmes conjoints interagences seront développés et éventuellement mise en œuvre dans des zones de concentration. Les nouvelles modalités de transfert (RTM) seront appliquées.				

NOTE : (C) = Agence chef de file (A) = Appui RN = Responsables nationaux

DOMAINE THÉMATIQUE DU PNUAD : Environnement				
PRIORITE NATIONALE : Développer les infrastructures, promouvoir l'utilisation des terres et assurer la protection de l'environnement				
EFFETS DU PNUAD : Les populations et les institutions nationales sont partie prenantes dans la gestion durable de l'environnement et veillent à l'application des principes de maintien durable de la qualité des ressources				
Effets des programmes	Produits	Rôle des partenaires	Ressources (1 000 dollars É.U)	
			Ressources ordinaires	Autres ressources (à mobiliser)
9. Les institutions nationales appliquent les cadres stratégiques et légaux ainsi que les mécanismes de suivi et de gestion de l'environnement	9.1 Les Communications nationales sur les conventions de Rio sont formulées et diffusées.	PNUD (C) GEF (A) RN : MAAP		PNUD : 40
	9.2 Le système d'information et de suivi de l'environnement devient fonctionnel.	PNUD (C) RN : MAAP	PNUD : 80	PNUD : 280
	9.3 Les capacités nationales pour la gestion de l'environnement sont développées selon un plan d'action en conformité avec les objectifs du PANA II.	PNUD (C) GEF (A) RN : MAAP	PNUD : 170	PNUD : 430
	9.4 Les institutions en charge de l'administration foncière sont renforcées et la révision de la législation foncière est réalisée.	FAO (C) RN : MAAP	FAO : 212	
10. Les populations sont impliquées dans la sauvegarde et la gestion des ressources naturelles en tant que patrimoine national et source de développement économique	10.1 Un plan d'action national pour l'adaptation du Cap-Vert aux changements climatiques est formulé et mis en œuvre	PNUD (C) GEF (A) RN : MAAP	PNUD : 200	PNUD : 540
	10.2 Les communautés maîtrisent et appliquent les outils de gestion en matière de biodiversité terrestre et marine	PNUD (C) GEF (A) RN : MAAP	PNUD : 4.365	PNUD : 1.490
	10.3 Les communautés maîtrisent et appliquent les techniques de lutte contre la désertification et de gestion de la zone côtière.	PNUD (C) GEF (A) RN : MAAP	PNUD : 150	PNUD : 755
	10.4 Les capacités nationales sont renforcées en vue de la mise en œuvre et suivi du Protocole de Montréal (couche d'ozone), du Protocole de Cartagena (Biosecrité), du Protocole de Kyoto et de l'initiative POPs (polluants organiques persistants).	PNUD (C) UNEP (A) UNIDO (A) RN : MAAP	UNEP : 180 UNIDO : 70	
	10.5 Les jeunes volontaires contribuent à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté à travers la mise en œuvre d'activités de l'environnement.	PNUD (C) UNV (A) UNCCD (A) GEF (A) RN : MAAP	PNUD : 150	PNUD : 300
	10.6 Les communautés appliquent les outils d'utilisation durable des ressources naturelles à travers l'accès aux petites subventions.	PNUD (C) GEF (A) RN : MAAP	PNUD : 50	PNUD : 450

11. Les institutions nationales et la société civile assurent la gestion préventive et la réponse aux désastres (sécheresse, éruption volcanique, catastrophe chimique, feux de forêts...)	11.1 Institutions nationales en matière de réponse aux désastres sont renforcées	PNUD (C) UNFPA (A) UNICEF (A) OMS (A) RN : SNPC	PNUD : 320	PNUD : 330
	11.2 La carte de risque et de vulnérabilité est établie	PNUD (C) UNICEF (A) OMS (A) RN : SNPC	PNUD : 60	PNUD : 40
	11.3 Les plans stratégiques de prévention et de réponse aux désastres sont élaborés et appliqués.	PNUD (C) UNFPA (A) UNICEF (A) OMS (A) RN : SNPC	PNUD : 120 UNFPA : 100	PNUD : 130
	11.4. Les capacités du pays sont renforcées dans le domaine de la sensibilisation, de la prévention, de l'aménagement de protection et de la lutte contre les feux de forêts.	FAO (C) RN : MAAP, SNPC		
Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes: Des groupes thématiques et un Comité de pilotage seront mis en place. Des programmes conjoints interagences seront développés et éventuellement mise en œuvre dans des zones de concentration. Les nouvelles modalités de transfert (RTM) seront appliquées.				

NOTE : (C) = Agence chef de file (A) = Appui RN = Responsables nationaux

DOMAINE THÉMATIQUE DU PNUAD : Capital humain				
PRIORITE NATIONALE : Développer le capital humain et orienter le système de l'enseignement/formation vers les domaines prioritaires du développement				
EFFETS DU PNUAD : Les institutions nationales, municipales et de la société civile assurent la prise en compte des droits à l'inclusion socio-économiques des populations dans le contexte de la transition démographique en cours				
Effets des programmes	Produits	Rôle des partenaires	Ressources (1 000 dollars É.U)	
			Ressources ordinaires	Autres ressources (à mobiliser)
12. Les populations les plus vulnérables exercent leurs droits à l'accès aux services sociaux durables de qualité : éducation, santé et lutte contre le VIH/sida.	12.1 Les capacités du Ministère des Finances et de l'Assemblée Nationale sont renforcées pour la mise en place d'un mécanisme de financement durable des services sociaux, de suivi et diffusion d'information du budget du secteur social	UNICEF (C) PNUD (A) PAM (A) OMS (A) RN : MFP, AN	UNICEF: 300	
	12.2 Les structures d'accueil de qualité de la petite enfance sont augmentées et renforcées avec la participation de la population et la mise en place d'un cadre de référence	UNICEF (C) RN : MEVRH	UNICEF: 200	UNICEF : 200
	12.3. La qualité de l'enseignement de base est améliorée	UNICEF (C) RN : MEVRH	UNICEF : 250	UNICEF : 200
	12.4 Les structures de protection sociale de la petite enfance et de l'enseignement de base assurent l'appui social, nutritionnel et en santé scolaire des populations cibles, en particulier les plus vulnérables.	PAM (C) UNICEF (A) OMS (A) FAO (A) RN : MEVRH	PAM : 5.432 FAO : 60	
	12.5 Les enfants et les jeunes bénéficient d'un programme intégré de santé scolaire	OMS (C) UNICEF (A) PAM (A) RN : MEVRH, MS, ICASE, municipalités		OMS : 30
	12.6 Le système national de formation professionnelle et alphabétisation d'adultes est renforcé en vue de garantir sa qualité et durabilité	PNUD (C) BIT (A) RN : MEVRH		PNUD : 50
	12.7 Les populations juvéniles, scolaires et non-scolaires, ont une meilleure connaissance pour l'exercice des droits humains, la citoyenneté et les compétences sociales	UNFPA (C) UNICEF (A) RN : MEVRH, SEJ	UNFPA: 400	

	12.8 Les populations, en particulier les jeunes, sont mieux habiletés en matière de comportements sociaux et de santé y compris le VIH/sida	UNFPA (C) OMS (A) ONUSIDA (A) PNUD (A) UNICEF (A) RN : MS, CCS-SIDA, SEJ	UNFPA : 300 OMS : 390	OMS : 40
	12.9 Les populations participent à la gestion et au financement, de manière équitable, des services sociaux de base	UNICEF (C) UNFPA (A) OMS (A) BIT (A) RN : MFP, Ministères sectoriels, INPS	UNFPA : 100 OMS : 100	
13. Les institutions nationales assurent la mise en œuvre et le suivi des progrès dans la réalisation des droits humains relatifs aux services sociaux de base	13.1 Les institutions nationales sont appuyées pour la mise en œuvre de réformes du secteur de la Santé permettant de garantir un accès équitable et une meilleure efficacité des services	OMS (C) UNFPA (A) PNUD (A) UNICEF (A) RN : MS, MFP	OMS : 633 UNFPA : 100	
	13.2 Les populations, en particulier les plus vulnérables, ont un meilleur accès à un paquet minimum de services de santé de qualité y compris les médicaments essentiels	OMS (C) UNICEF (A) UNFPA (A) RN : MS	OMS : 2.308 UNFPA : 100 UNICEF : 150	OMS : 1.385 UNFPA : 300 UNICEF : 200
	13.3 Les institutions nationales sont appuyées dans le renforcement du système d'information permettant d'assurer le suivi et l'évaluation des programmes et services	PNUD (C) UNICEF (A) OMS (A) UNFPA (A) RN : MS, CCS-SIDA, INE		PNUD : 80
	13.4 Les institutions nationales sont appuyées dans la mobilisation des ressources et la mise en œuvre du plan stratégique national des ressources humaines pour la santé	OMS (C) UNFPA (A) RN : MS, MEVRH, MFP	OMS : 470 UNFPA : 100	UNFPA : 100
	13.5 Les populations ont un accès élargi aux services de SR de qualité avec une attention spécifique aux jeunes et hommes	UNFPA (C) UNICEF (A) OMS (A) RN: MS, SEJ.	UNFPA : 300	UNFPA : 300
	14. Les institutions nationales et la société civile sont renforcées pour lutter efficacement contre l'épidémie de VIH/sida	14.1 Les personnes en situation de vulnérabilité ont un accès amélioré à la prévention des risques aux IST/VIH	OMS (C) ONUSIDA (A) UNFPA (A) UNICEF(A) PNUD (A) PAM (A) ONUSIDA (A) RN : MiS, CCS-SIDA	UNFPA : 50

	14.2 La prise en charge intégrée des personnes vivant avec le VIH/sida et leur famille est renforcée	OMS (C) PNUD (A) UNICEF (A) FAO (A) PAM (A) UNFPA (A) ONUSIDA (A) RN : MS, CCS-SIDA, municipalités	OMS : 325 PNUD : 40 FAO : 40	PNUD : 730 OMS : 413 UNFPA : 100 UNICEF : 100
	14.3 La participation des ONG et des leaders de la société civile, secteur privé, secteur public et politique pour lutter efficacement contre l'épidémie de VIH/sida est renforcée	PNUD (C) OMS (A) UNICEF (A) UNFPA (A) ONUSIDA (A) RN : MS, CCS-SIDA, municipalités	PNUD: 20	PNUD : 80 UNFPA : 200 UNICEF : 100
	14.4 Les connaissances sur la dynamique de l'épidémie de VIH/sida et la disponibilité des mécanismes de suivi et évaluation sont améliorés	OMS (C) PNUD (A) UNICEF (A) UNFPA (A) ONUSIDA (A) RN : MS, CCS-SIDA, municipalités, INE	PNUD : 40 UNFPA : 50	PNUD : 80 UNFPA : 300 UNICEF : 100
	14.5 La mobilisation et pérennisation des ressources financières et techniques sont appuyées	PNUD (C) OMS (A) UNICEF (A) UNFPA (A) ONUSIDA (A) RN : MS, CCS-SIDA, municipalités	PNUD : 40	PNUD : 40
Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes : Des groupes thématiques et un Comité de pilotage seront mis en place. Des programmes conjoints interagences seront développés et éventuellement mise en œuvre dans des zones de concentration. Les nouvelles modalités de transfert (RTM) seront appliquées.				

NOTE : (C) = Agence chef de file (A) = Appui RN = Responsables nationaux

DOMAINE THÉMATIQUE DU PNUAD : Protection sociale				
PRIORITE NATIONALE : Améliorer le système de protection sociale, renforcer son efficacité et sa durabilité				
EFFETS DU PNUAD : Les institutions nationales et municipales assurent un système de protection sociale efficace et durable.				
Effets des programmes	Produits	Rôle des partenaires	Ressources (1 000 dollars É.U)	
			Ressources ordinaires	Autres ressources (à mobiliser)
	15.1 Le cadre légal et institutionnel est révisé pour assurer la protection intégrale des droits des enfants et adolescents.	UNICEF (C) RN : MJ, MTS, ICM	UNICEF : 450	UNICEF : 300
	15.2 Des systèmes de protection intégrale des enfants et adolescents sont mis en place dans chaque municipalité.	UNICEF (C) RN : MJ, MTS, ICM, municipalités, SED, ANMCV.	UNICEF : 200	
	15.3 Un système de justice pénal juvénile est mis en place.	UNICEF (C) RN : MJ, MTS, ICM		UNICEF : 100
	15.4 Un observatoire citoyen sur les droits des enfants est créé et devient fonctionnel.	UNICEF (C) RN : ONG, Société civile.	UNICEF 150	UNICEF : 100
	15.5 Les capacités des institutions nationales centrales et locales et de la société sont renforcées pour (i) l'augmentation de l'accès et la qualité des services d'approvisionnement en eau et assainissement ; (ii) l'amélioration de l'hygiène scolaire et communautaire.	UNICEF (C) PNUD (A) OMS (A) RN : MEVRH, MAAP, INGRH, municipalités	UNICEF : 450	UNICEF : 550 PNUD : 100
Mécanisme de coordination et modalités de gestion des programmes : Des groupes thématiques et un Comité de pilotage seront mis en place. Des programmes conjoints interagences seront développés et éventuellement mise en œuvre dans des zones de concentration . Les nouvelles modalités de transfert (RTM) seront appliquées.				

NOTE : (C) = Agence chef de file (A) = Appui RN = Responsables nationaux